

arrivés à une formule au sujet des quatre emplacements qui sont particulièrement à l'étude?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Des entretiens ont eu lieu hier ou avant-hier entre des représentants des deux gouvernements et les fonctionnaires compétents. Je ne sais pas exactement dans quelle mesure on a progressé; on ne m'a pas encore fait rapport, mais j'espère qu'on le fera dans un jour ou deux.

* * *

LE LOGEMENT

MONTRÉAL—LE PROJET D'AUTOROUTE DE TRAVERSE OU DE TUNNEL ROUTIER

M. André Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, au début de la semaine, j'ai posé une question au ministre suppléant chargé de l'habitation. Je pose maintenant ma question au ministre lui-même, à la suite de la déclaration du secrétaire d'État, selon laquelle le projet d'une autoroute à travers Montréal, ce qui «charcuterait» des quartiers résidentiels et démolirait quelque 2,000 maisons, devrait être remplacé par une autoroute souterraine. Le ministre voudrait-il examiner l'affaire et rechercher quelles mesures pourrait prendre le gouvernement fédéral pour favoriser ce projet-ci et décourager celui-là?

L'hon. K. Andras (ministre sans portefeuille): Toute décision concernant une autoroute, évidemment, relève des attributions du gouvernement de la province de Québec. Cependant, nous sommes extrêmement conscients des besoins dans le domaine de l'habitation à Montréal. A vrai dire, nous avons, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, investi dans la région de Montréal au cours de l'année dernière la somme de 115 millions de dollars en vue de la construction d'à peu près 12,000 unités de logements pour les personnes à revenu modeste. J'en discuterai avec mon homologue de la province de Québec, mais je ne m'aventurerai pas, à présent, à faire d'autres remarques sur la question de l'autoroute.

M. Brewin: Plairait-il au ministre de discuter avec ses collègues de la possibilité d'encourager d'une façon quelconque la construction d'une autoroute souterraine qui n'entraînerait pas la démolition de logements, plutôt que de favoriser le projet actuel?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA QUESTION DES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail mais comme il est absent, je la poserai à son secrétaire parlementaire. Le ministère du Travail a-t-il l'intention de permettre à des entreprises qui fournissent des prestations supplémentaires d'assurance-chômage de profiter de la hausse des prestations ordinaires d'assurance-chômage pour abaisser leurs propres contributions?

[M. Ryan.]

M. l'Orateur: A l'ordre. La question ainsi posée comporte des allégations, mais le secrétaire parlementaire pourrait peut-être y répondre brièvement.

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, de l'avis du ministre du Travail, aucune des entreprises qui accordent des prestations supplémentaires d'assurance-chômage, y compris la société Devco, n'aurait l'intention de profiter de la hausse des prestations ordinaires d'assurance-chômage pour diminuer ses propres contributions. Un règlement sera édicté précisant en termes généraux...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député est en train de faire une déclaration.

* * *

LE LOGEMENT

LES LOYERS MODIQUES POUR LES MILITAIRES

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question qui est dans la même ligne que celle que j'avais posée le 4 décembre dernier à son collègue, le ministre sans portefeuille chargé du logement. Peut-il nous dire s'il a eu le temps de déterminer les modalités qui permettraient, j'espère, de procurer des logements à des loyers plus modiques aux militaires affectés à des garnisons ne comportant pas de quartiers résidentiels réservés aux familles?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député du préavis qu'il a donné pour sa question. En réponse à la question précise qu'il a posée le 4 décembre, je ferai remarquer que nous avons eu des échanges de vues approfondis avec la SCHL à ce sujet, mais, comme une agence fédérale est en cause, ce montant de 40 millions ne sera absolument pas disponible au niveau fédéral; il sera disponible au niveau des gouvernements des provinces.

Cela dit, nous sommes cependant très préoccupés des conséquences qu'entraînent pour les militaires les prix élevés des loyers, notamment dans les grands centres urbains. Nous avons eu avec les autorités responsables des questions de logement des entretiens approfondis sur les moyens d'atténuer cet état de choses. Je crains de ne pas être en mesure de faire, pour le moment, des déclarations très prometteuses à l'intention du député ou des militaires.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LE SALAIRE MINIMUM ET LES EMPLOYÉS D'HÔTELLERIE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, comme c'est probablement, et nous l'espérons, le dernier jour avant le congé de Noël, puis-je demander au secrétaire parlementaire du ministre du Travail si le cas des employés de l'hôtellerie du CN a été changé en ce qui a trait à la loi fédérale sur le salaire minimum? Si je pose la question, c'est que plusieurs syndicats sont en train de négocier un nouveau contrat au nom des